

La lettre du

Sénateur Philippe Kaltenbach



ÉDITO

AVEC FORCE ET CONVICTION

« **L'**élection de François Hollande a fait naître il y a maintenant 8 mois beaucoup d'espoir. Cet espoir, c'est celui d'une France entreprenante et dynamique qui crée de la richesse dans l'intérêt du plus grand nombre. C'est aussi celui d'une France plus juste où chacun contribue à la solidarité nationale à proportion de ses revenus. Cet espoir, pour ne pas le décevoir, il nous faut, même au milieu de la tempête, maintenir le cap avec force et conviction. Comme l'a très justement déclaré le Chef de l'Etat le 13 novembre dernier : « *Le déclin n'est pas notre destin* ». Nous devons démontrer notre détermination à ébranler le dogme libéral, en France, comme en Europe. Nous devons refuser l'austérité comme unique remède à nos difficultés. Autour de nous, nous constatons chaque jour davantage que tous les pays qui ont fait ce choix s'enfoncent irrémédiablement dans la crise. Le nouvel Exécutif prône donc un juste équilibre entre réduction de la dette et soutien à la croissance et à l'emploi. Cette politique, j'ai la certitude que nous saurons la mener avec succès. » ●

À LA UNE

LE *changement* EN MARCHÉ

➤ **La majorité sénatoriale s'est étroitement associée au Gouvernement pour apporter des réponses immédiates aux difficultés des Français.**

PRIORITÉ À L'EMPLOI ET AU LOGEMENT

Tout d'abord sur le front de l'emploi, en examinant dès le début du mois de septembre, un ambitieux projet de loi portant création de 150 000 emplois d'avenir. Ce dispositif vise en priorité à lutter contre le chômage des jeunes non qualifiés. Le soutien à l'emploi et à la croissance passe aussi par la compétitivité de nos entreprises. Pour cela, suite au rapport Gallois le Gouvernement et le Parlement mobilisent 20 milliards € pour leur financement, sous forme de crédits d'impôts. Enfin, dans le domaine du logement, le Sénat et le Gouvernement ont voulu fixer des objectifs ambitieux avec la production de 500 000 logements par an dont 150 000 sociaux.

LUTTER CONTRE LA DETTE ET RÉORIENTER L'EUROPE

Durant le précédent quinquennat, les arbitrages fiscaux de M. Sarkozy et la crise ont conduit à une augmentation du niveau de la dette de plus de 35%. Le Président de la République a donc annoncé un programme de réduction du déficit portant sur 30 milliards €.

Cet effort sans précédent, sera, dans un souci de justice, essentiellement porté par les ménages les plus aisés et les grandes entreprises. Toutefois, une telle politique doit s'accompagner de mesures visant à soutenir la croissance et à limiter la spéculation financière. Dès le Conseil Européen des 28 et 29 juin, M. Hollande a obtenu une réorientation de la politique européenne dans le sens de la croissance et de l'emploi. Il s'agissait là d'un premier essai qu'il conviendra de transformer lors des prochains rendez-vous européens. Afin de permettre au Président Hollande de défendre au mieux cette nouvelle politique, le Sénat lui a donc apporté un soutien franc dans l'approbation du TSCG. ●



SOMMAIRE

décembre 2012

PAGE 2

Le travail en commissions

PAGE 3

Les interventions en séance publique

PAGES 4 ET 5

L'action de la Gauche au Sénat

PAGES 6 ET 7

Dans les Hauts-de-Seine

PAGE 8

En bref

Le TRAVAIL en commissions

Commission des lois

Chaque sénateur siège au sein de l'une des sept commissions permanentes du Sénat qui examine préalablement à leur passage en séance publique, tous les textes législatifs, qu'ils soient d'origine gouvernementale ou parlementaire. Philippe Kaltenbach siège au sein de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale qui possède un champ d'intervention très vaste : le droit constitutionnel, les libertés publiques et le droit électoral, le droit civil et le droit pénal, l'organisation de la justice et des collectivités territoriales ou encore le droit commercial et le droit des sociétés.

Au-delà du travail effectué sur les futures lois, cette commission réalise des missions d'information visant à analyser les dispositifs existants pour ensuite les améliorer. Le Sénateur des Hauts-de-Seine conduit actuellement une mission d'information sur l'indemnisation des victimes d'infractions pénales. Les victimes sont en effet encore trop souvent les « grandes oubliées ». L'objectif de Philippe Kaltenbach sera d'améliorer la lisibilité du système existant et d'œuvrer à harmoniser les différents dispositifs.

Commission sur l'évasion fiscale



Le 24 juillet dernier, la commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale à laquelle Philippe Kaltenbach participe a rendu son rapport. Celle-ci estime le montant de l'évasion fiscale dans notre pays autour de 50 milliards d'euros chaque année, soit l'équivalent du remboursement annuel des intérêts de la dette française. Une cinquantaine de propositions ont été émises par la commission (<http://www.senat.fr/commission/enquete/evasionfiscale/index.html>) comme la création d'un Haut-Commissariat à la protection des intérêts financiers publics. Durant ses cinq mois d'enquête, la commission aura auditionné plus de 90 personnes. Au cours de ses travaux, elle aura pu relever la complexité de ce phénomène qui nécessite aujourd'hui d'être prise en charge par le nouveau Gouvernement.

Commission de contrôle de l'application des lois

Cette commission nouvellement créée en 2011 veille à la mise en œuvre des textes votés par le Parlement. Philippe Kaltenbach, qui siège au sein de cette commission, s'est vu désigné co-rapporteur sur la loi du 4 août 2008 qui avait créé le statut de l'auto-entrepreneur. Ce statut a connu un succès certain puisque, depuis son entrée en vigueur 2009, la moitié des entreprises créées ont été le fait d'auto-entrepreneurs mais des difficultés sont également apparues. Le Sénateur des Hauts-de-Seine devrait rendre son rapport d'évaluation et ses recommandations à la fin du 1^{er} semestre 2013. La commission de contrôle de l'application des lois évaluera notamment aussi l'an prochain les dispositifs législatifs visant à prévenir la récidive, la loi sur le « service minimum » dans les transports terrestres de voyageurs ou encore les lois de 2006 et 2007 sur la Recherche et l'Enseignement supérieur ». ●



LES QUESTIONS ÉCRITES DU SÉNATEUR

Chaque sénateur a la possibilité d'interpeller un membre du gouvernement dans le cadre d'une question écrite qui fait l'objet d'une publication au journal officiel. Voici les questions posées par Philippe Kaltenbach dont le contenu est accessible sur le site du Sénat (www.senat.fr) :

- ▶ Retraite des fonctionnaires en situation de handicap
- ▶ Contribution d'Action Logement au financement de la mission « Ville et logement »
- ▶ Difficultés rencontrés par l'Office National des Forêts dans l'entretien du patrimoine
- ▶ Projet du « Grand Paris Express »
- ▶ Fermeture des centres de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) 92
- ▶ Traitement numérique de données à caractère personnel au sein de l'éducation nationale
- ▶ Soutien à l'enseignement scolaire de l'allemand
- ▶ Dérogation en zones tendues au délai de cinq ans pour solliciter des subventions foncières
- ▶ Difficultés de fonctionnement de l'antenne Pôle emploi d'Antony
- ▶ Conséquences pour l'hôpital Bécclère de Clamart de son intégration au pôle « 3B »
- ▶ Effectifs de la police nationale présents sur la circonscription de sécurité Clamart-Le Plessis-Robinson
- ▶ Prix de l'eau en France selon le mode de gestion



DOSSIER LOGEMENT

Abrogation de la majoration des droits à construire

Philippe Kaltenbach a défendu en séance publique le 10 juillet l'abrogation de la majoration des droits à construire de 30 % dans le cadre d'une proposition de loi du groupe socialiste soutenue par le Gouvernement. Le sénateur des Hauts-de-Seine avait lui-même, dès le 29 mai, déposé une proposition de loi allant dans ce sens.

Ce texte était parfaitement redondant avec le droit existant, « recentralisateur » et

source de futurs recours juridiques. Redondant car les dispositifs visant à augmenter la constructibilité existaient déjà. Cette loi présentait en outre une dérive « recentralisatrice » car les collectivités ne choisissaient plus elles-mêmes les outils urbanistiques auxquels elles souhaitent recourir mais ne disposaient plus que de la liberté de refuser ceux que l'on tentait de leur imposer. La mise en place ou le refus d'introduire ce dispositif engen-

draient enfin d'importantes lourdeurs administratives et faisaient planer un risque juridique pour beaucoup de communes. Il était donc urgent d'abroger cette loi qui n'aurait eu aucun impact positif sur la crise du logement et qui, déconnectée des problématiques locales en voulant majorer aveuglement les droits de 30 % sans tenir compte des particularités de chaque territoire, aurait engendré une densification excessive et non réfléchie. ●

Projet de loi de mobilisation pour le logement social

Il s'agissait de l'un des principaux engagements du Président de la République : Favoriser la réalisation de 150 000 logements sociaux chaque année pour apporter une solution aux difficultés rencontrées par un nombre croissant de Français pour se loger.

Pour cela, il est tout d'abord nécessaire de proposer des terrains abordables dans les zones « tendues » comme l'Île de France, où le prix du foncier est de plus en plus élevé et pénalise la construction de logements abordables. Ce sera chose faite avec la cession gratuite aux collectivités d'un nombre important de terrains appartenant à l'Etat pour y construire

des logements sociaux. Cette volonté implique aussi que toutes les communes s'associent à cet effort en faveur du logement pour tous. Le projet de loi a donc porté le taux de logements sociaux minimum de 20 à 25% dans les villes soumises à la loi SRU et ce, sous peine de sanctions financières qui ont été alourdies.

Suite à un recours de l'opposition devant le Conseil Constitutionnel, le projet de loi a fait l'objet d'une invalidation pour un motif de procédure le 24 octobre dernier. Un nouveau projet de loi, quasiment identique à celui adopté par le Parlement, sera examiné par le Sénat dès le 18 décembre prochain. ●



Projet de loi relatif au harcèlement sexuel

► Les 11 et 12 juillet, le Sénat a examiné le projet de loi sur le harcèlement sexuel. Philippe Kaltenbach est intervenu en séance au nom du groupe PS. La précédente définition de ce délit avait fait l'objet d'une censure du Conseil Constitutionnel le 4 mai car jugée trop imprécise.

Alors que le Gouvernement prenait seulement forme suite à l'élection de François Hollande, le Sénat avait voulu s'emparer très tôt du débat et combler le plus rapidement possible ce vide juridique qui laissait beaucoup de victimes dépourvues. Le Sénateur des Hauts-de-Seine avait lui-même, après avoir consulté plusieurs associations de lutte contre les violences faites aux femmes, déposé une proposition de loi dès le 11 mai. Il a pris part au groupe de travail qui s'est aussitôt constitué au sein de la Haute Assemblée et qui a accompagné le travail du Gouvernement.

Le texte adopté est particulièrement complet. Il permettra d'offrir aux magistrats une définition suffisamment précise du délit de harcèlement sexuel et permettra une meilleure protection des victimes.

LOI DE *Finances* 2013

Un budget responsable

La situation des finances publiques de la France l'exigeait. Depuis 2002, les gouvernements UMP successifs ont laissé dériver la dette. Celle-ci a pratiquement doublé passant de 912 milliards € à 1 789 milliards. Cette situation obère considérablement les politiques de la Nation puisque le premier budget de l'Etat n'est pas celui de l'éducation nationale mais désormais celui des intérêts de la dette. Revenir à un niveau de déficit de 3% du PIB en 2013 nécessite donc un effort de 30 milliards € en plus des mesures déjà prises au mois de juillet. Cet effort sera partagé entre des mesures de recettes supplémentaires, portant sur 20 milliards et des économies sur la dépense de l'Etat d'un montant de 10 milliards €. Sur l'ensemble du quinquennat, cet effort en faveur de la lutte contre le déficit sera équilibré entre nouvelles recettes et réduction des dépenses.

Un budget pour l'emploi, le pouvoir d'achat et les PME

Ce sont les contribuables les plus aisés qui sont mis à contribution, tandis que les classes populaires et moyennes sont préservées. En effet, les revenus du patrimoine seront imposés comme ceux du travail. Un effort de solidarité sera aussi demandé aux ménages aisés par l'introduction d'une tranche marginale d'impôt sur le revenu à 45%. Une taxation exceptionnelle à 75% des revenus d'activité supérieurs à 1 million € a été introduite et l'Impôt de Solidarité sur la Fortune a été réformé pour retrouver son rendement d'avant 2011. Les hausses de prélèvements visent aussi à limiter les avantages fiscaux dont bénéficient les plus grands groupes. Les TPE et les PME sont, elles, préservées. Elles seront incitées dans leurs efforts d'innovation par un élargissement du crédit d'im-

**EN 2013, 10 000 POSTES
SERONT CRÉÉS DANS
L'ÉDUCATION NATIONALE,
500 DANS LA POLICE,
500 DANS LA JUSTICE.**

pôt recherche. Ce budget permettra en outre la réalisation de 150 000 logements sociaux, alors que la hausse des prix des logements grève le pouvoir d'achat des ménages. Un nouveau dispositif en faveur de l'investissement locatif permettra en outre de développer l'offre de logements intermédiaires. Le budget de l'emploi est aussi en forte hausse et permettra le financement de 100 000 emplois d'avenir et de 340 000 contrats aidés en 2013. ●



Reconnaissance du 19 mars 1962

► 50 ans après, la France a enfin reconnu le 19 mars comme la date officielle de commémoration des victimes de la guerre d'Algérie et des conflits au Maroc et en Tunisie. Il s'agissait là d'une revendication très ancienne des appelés du contingent qui ont représenté 80% des forces militaires françaises engagées en Algérie. La majorité sénatoriale a voulu rendre l'hommage que la Nation doit à la troisième génération du Feu impliquée dans une guerre qui n'a pas dit son nom jusqu'à l'adoption d'une loi en 1999. Dans notre pays, la tradition républicaine veut qu'une date commémorative reprenne la date marquant la fin officielle des hostilités. Le 19 mars 1962 marque la fin officielle de l'engagement de l'armée française en Algérie face au mouvement indépendantiste. Il était donc parfaitement cohérent que la France reconnaisse cette date et aucune autre.

Une date historique incontestable

L'opposition souhaitait conserver la date du 5 décembre, prise par décret présidentiel en 2003, et qui n'a aucune signification historique. Cette date demeure un blanc sur l'agenda présidentiel de l'année 2002. En effet, c'est le 5 décembre 2002 que M. Chirac a inauguré la colonne du Quai Branly qui rend hommage aux victimes des conflits en Afrique du Nord. Le choix de cette date était vécu comme un affront par tous les appelés du contingent pour qui le 19 mars 1962 signifiait le retour parmi leurs proches.



TRAITÉ SUR LA *stabilité*, LA *coordination* ET LA *gouvernance*



Le projet de loi autorisant la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire a été voté le 11 octobre par la Haute Assemblée. Philippe Kaltenbach est intervenu au nom du groupe socialiste pour rejeter la motion de renvoi en commission du texte.

↳ Réorienter la politique européenne

Avec ce vote en faveur de la ratification du TSCG, la nouvelle majorité parlementaire a démontré qu'elle soutenait pleinement le Chef de l'Etat dans ses efforts pour réorienter la politique européenne. En effet, les Français ont souhaité, en élisant François Hollande à la présidence de la République, une autre politique européenne. Une politique européenne que son prédécesseur avait contribué à rendre prisonnière de l'austérité.

Dès le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012, avec l'élection de François Hollande, la France a obtenu une réorientation des objectifs européens dans le sens de la croissance et de l'emploi, des outils concrets

de stabilisation du système bancaire européen, la décision d'instaurer une taxe sur les transactions financières ainsi que le renforcement de la solidarité économique et financière entre les Etats membres.

Le nouveau Président de la République a tenu ses engagements. Il a respecté la confiance des Français. Sa majorité parlementaire l'a donc soutenu afin qu'il poursuive dans cette voie auprès de nos partenaires européens.

↳ Une première étape

En effet, les acquis du Conseil Européen de juin 2012 et l'adoption du TSCG ne sont qu'une étape.

Ce plan de croissance appelle d'autres initiatives qui permettront de prolonger

l'ambition de croissance de la France, comme la négociation des perspectives budgétaires pour 2014-2020 avec la volonté d'avoir un budget doté de ressources propres.

Cela devra aussi se traduire par la mise en place du principe de juste-échange et de dispositions qui permettent de garantir que notre industrie sera protégée du « moins disant social » ou du « moins disant fiscal ». La supervision bancaire doit aussi permettre de mettre de l'ordre dans la Finance. Elle devra être complétée par un dispositif de résolution des crises bancaires et de garantie des dépôts.

Les Français ont appelé de leurs vœux une autre politique européenne. Le Gouvernement, soutenu par sa majorité au Sénat, s'est engagé dans cette voie avec détermination. ●

L'actualité du groupe d'amitié France-Arménie



▶ Il existe 78 groupes interparlementaires d'amitié au Sénat. Philippe Kaltenbach préside le groupe d'amitié France-Arménie. A ce titre, il a organisé lundi 12 novembre au Sénat un dîner en l'honneur du Président arménien en visite officielle en France. La France et l'Arménie entretiennent une amitié séculaire. La représentation nationale a donc souhaité honorer la présence du Président Sarkissian sur le territoire Français. Le président du groupe d'amitié était également présent au déjeuner donné à l'Elysée par le Président de la République et lors de la rencontre avec Jean-Pierre Bel, Président du Sénat. Cet événement a été suivi de la réception fin novembre du Président du groupe d'amitié Arménie-France de l'Assemblée Nationale arménienne, Monsieur Ara Babloyan, qui conduisait une délégation de 4 parlementaires arméniens en déplacement officiel en France. Cette visite a été l'occasion de rencontres multiples au sein des institutions françaises et s'est clôturée par l'organisation au Sénat d'une table ronde sur la paix au Haut-Karabagh.

L'ACTION DU SÉNATEUR DANS LES *Hauts-De-Seine*

RETOUR EN IMAGES



François Hollande auprès des militaires blessés

► Philippe Kaltenbach a eu l'honneur d'accueillir le **29 mai** le Président de la République en visite auprès des militaires français blessés en opérations extérieures à l'hôpital d'instruction des armées Percy»



Inauguration de la prolongation du tramway T1

► Philippe Kaltenbach a pris part à l'inauguration le 15 novembre de la prolongation du tramway T1 entre **Saint Denis et Asnières-Gennevilliers** en présence des députés Pietrasanta et Bachelay, du préfet et de la directrice du STIF. Quelques jours plus tard, il a aussi participé à l'inauguration de la prolongation du T2 entre **La Défense et le pont de Bezons**. Cette offre de tramways dans le département sera prochainement complétée par deux autres lignes (Châtillon-Vélizy et Antony-Clamart).

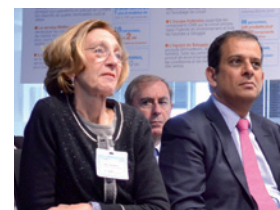


Signature des premiers contrats d'avenir du 92

► Le Sénateur – Maire de Clamart a signé le **12 novembre** à l'hôtel de Ville de Clamart les premiers emplois d'avenir contractés dans les Hauts-de-Seine en présence de M. le Préfet et du député de la circonscription. Ce sont ainsi trois jeunes qui font leur entrée dans la vie active au sein de la mairie de Clamart pour une durée de trois ans et avec une aide à la formation.

Visite des établissements SORIN par Nicole Bricq

► Le sénateur des Hauts-de-Seine a accompagné Nicole Bricq, Ministre du commerce extérieur, le **15 novembre** dans sa visite des établissements SORIN. Cette entreprise italienne, leader mondial sur le marché des pacemakers, fait partie des 20 000 entreprises étrangères implantées en France qui démontre l'attractivité de notre territoire.



Avenir de la résidence étudiante d'Antony

► Philippe Kaltenbach a été à la rencontre des « amis de la résidence universitaire d'Antony » le **13 octobre** qui sont mobilisés depuis 4 ans contre sa démolition partielle. Celle-ci est actuellement remise en cause par décision de justice. Le sénateur des



Hauts-de-Seine a aussitôt interpellé la Ministre de l'Enseignement Supérieur afin d'étudier les conditions de la sauvegarde des logements étudiants et l'a invité à se rendre avec lui sur le site.



La Défense AU BORD DU GOUFFRE

Rien ne va plus à l'ombre des tours de la Défense. Cette fois-ci, c'est le pré-rapport de la Cour des Comptes portant sur la période 2006-2011 qui épingle une nouvelle fois la gestion calamiteuse du quartier d'affaires. Ce nouveau rapport au vitriol fait écho aux récents rapports réalisés par l'Inspection Générale des Finances et le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable dont les observations ont déjà été largement diffusées dans la presse.

Tous ces rapports dénoncent les erreurs et le manque d'anticipation de la gestion du plus grand quartier d'affaires d'Europe qui menacent désormais fortement son avenir. La mise aux normes des espaces publics de La Défense va en



effet nécessiter l'investissement de plusieurs centaines de millions d'euros dans les prochaines années. Par mauvaise gestion et manque d'anticipation, l'EPADESA

est désormais contraint à une surenchère de construction pour parvenir à éviter la faillite. Le problème, c'est que les acheteurs se font de plus en plus rares et que la crise dans l'immobilier de bureaux aggrave ces difficultés. Le modèle économique et urbain d'un grand quartier d'affaires monofonctionnel qui a toujours été privilégié pour La Défense par l'ancien Président de la République et ses proches n'attire plus aujourd'hui les investisseurs comme hier. La Ministre Cécile Duflot, en charge de La Défense, a affiché la volonté du nouvel Exécutif de remédier à ces difficultés en envisageant un nouveau modèle de développement et de gouvernance pour le plus grand quartier d'affaires d'Europe. Philippe Kaltenbach demande que le Sénat soit étroitement associé à cette réflexion et a proposé la création d'une commission d'enquête parlementaire. ●

QUESTIONS ORALES DU SÉNATEUR AU GOUVERNEMENT

AP-HP : Sauvegarder l'excellence du service

► Le Sénateur des Hauts-de-Seine a souhaité alerter le gouvernement, dans le cadre d'une question orale en séance publique, sur la nécessité de préserver la médecine d'excellence implantée au sein des hôpitaux de l'AP-HP de la banlieue parisienne. En tant que Maire de Clamart, il a initié en début d'année, avec 10 autres maires de communes de la banlieue francilienne accueillant des établissements de l'AP-HP, un appel commun refusant la disparition progressive de la médecine hospitalière publique d'excellence présente au sein de leurs territoires de santé. Ces Maires nourrissent les plus vives inquiétudes devant les restructurations entreprises par le précédent Gouvernement qui conduisent à menacer l'excellence de la médecine hospitalière présente au sein de la banlieue francilienne. La Ministre l'a assuré qu'un mouvement nouveau était engagé et que le développement de l'AP-HP ne s'arrêterait pas aux portes de la capitale.

Plateau de Saclay : Stop au pillage du sud 92

► Philippe Kaltenbach a interpellé en séance publique le 24 juillet, dans le cadre des questions au Gouvernement, la nouvelle Ministre en charge du « Grand Paris » sur l'aménagement du plateau de Saclay qui s'est fait jusqu'ici aux dépens du sud des Hauts-de-Seine du fait du départ de plusieurs établissements scientifiques et de recherche (l'Ecole Normale de Chatenay-Malabry, centre R&D d'EDF de Clamart...). Le sénateur a voulu l'alerter sur la méthode absurde du précédent Gouvernement qui a consisté à déshabiller le sud du 92 pour habiller les terres, aujourd'hui encore agricoles et très mal desservies, de Saclay. La Ministre a affirmé sa volonté de voir le développement de Saclay bénéficier à toute l'Ile-de-France et d'associer au processus décisionnel toutes les collectivités concernées, de près ou de loin, par ce projet.

TRANSPORTS

Grand Paris Express : Le Gouvernement rassurant



► L'annonce au début du mois d'octobre de la non inscription d'un milliard d'euros de dépenses par l'Etat dans la loi de programmation des finances publiques 2013-2017 relatif à la réalisation du métro Grand Paris Express n'a pas manqué de susciter d'importantes inquiétudes. Même si le précédent exécutif porte une grande responsabilité dans le manque de visibilité que l'on peut aujourd'hui déplorer sur ce projet, que ce soit en termes de coût global ou de financement, il était indispensable de rapidement rassurer les usagers comme les élus locaux sur la faisabilité du Grand Paris Express. Le Premier Ministre a confirmé que le milliard manquant serait bien inscrit dès que nécessaire lors du Forum de la recherche et de l'innovation organisé par « Paris Ile de France Capitale Economique » le 30 octobre dernier.



ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA *démocratie territoriale*

Afin de préparer l'acte III de la décentralisation, le Sénat, qui est l'assemblée représentative des collectivités territoriales, a consulté les élus locaux.

Le Président du Sénat a décidé, dès son élection le 1^{er} octobre 2011, de lancer une vaste consultation des élus locaux, afin de connaître leurs attentes dans le cadre de la nouvelle réforme territoriale que la gauche entend mener. Au terme de cette consultation, les élus locaux et leurs représentants étaient conviés à prendre part aux Etats Généraux de la Démocratie Territoriale qui se sont tenus les 4 et 5 octobre derniers au Sénat et dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.



Le Président de la République s'est engagé sur un nouveau pacte de confiance entre Etat et territoires avec quatre principes simples : confiance, clarté, cohérence et démocratie. Le Président Bel a rappelé en clôture de ces Etats Généraux que,

après 30 ans de décentralisation, les collectivités territoriales sont devenues des acteurs majeurs du développement et de la cohésion des territoires. Depuis les premières réunions départementales jusqu'aux ateliers du Sénat, ces Etats Généraux auront été un rendez-vous républicain exemplaire. Le Sénat, en rassemblant et en favorisant ainsi l'expression des élus locaux a joué pleinement son rôle. Les conclusions de ces Etats Généraux vont enrichir le projet de loi de décentralisation qui sera présenté début 2013.

LA PAROLE AUX ÉLUS DU 92



Les trois sénateurs du 92 de la majorité, Brigitte Gonthier-Maurin, André Gattolin et Philippe Kaltenbach, ont convié samedi 29 septembre les élus des Hauts-de-Seine à faire part de leurs attentes dans le cadre de la préparation de la future réforme territoriale, l'acte III de la décentralisation. Cette réunion départementale, préparatoire aux états généraux des 4 et 5 octobre au Sénat et à la Sorbonne, s'est tenue à Nanterre, à l'invitation du Maire, en présence d'une soixantaine d'élus, Maires, Conseillers régionaux et généraux, mais aussi Conseillers municipaux, de gauche comme de droite. Répartition des compétences, financement, gouvernance... les élus présents ont pu évoquer leur vision de l'avenir de nos territoires. Le verbatim de leurs échanges a ensuite été transmis à la présidence du Sénat pour être intégré à la réflexion des Etats Généraux.

CONTACT

Le Sénateur à votre écoute

Afin d'apporter son concours au travail des élus sur le terrain ou de soutenir une initiative citoyenne, il peut :

- ▶ Déposer une proposition de loi ou un amendement sur un texte législatif.
- ▶ Adresser une question écrite (publiée au JO) à un membre du Gouvernement.
- ▶ Poser une question orale à un membre du Gouvernement.

Il a aussi l'opportunité de :

- ▶ Parrainer des visites du Sénat.
- ▶ Vous procurer une invitation pour assister à une séance publique.



Pour toutes vos démarches, ses collaborateurs sont à votre disposition :

- ▶ Pierre Mareau est en charge du travail parlementaire
- ▶ Yan Chantrel est en charge des relations avec les élus alto-séquanais

Pour les joindre : 01 42 34 27 84 ou philippe.kaltenbach.senat@gmail.com



▶ Dans le cadre des visites qu'il peut parrainer au Sénat, le parlementaire socialiste a eu le plaisir de recevoir les délégués de classe des collèges de Clamart.

RETROUVEZ PHILIPPE KALTENBACH SUR SON BLOG

www.philippe.kaltenbach.com

<http://www.facebook.com/philippe.kaltenbach>

https://twitter.com/#!/P_Kaltenbach